

BILAN DE CARRIÈRE

et si on faisait le point sur votre carrière?



UN SERVICE PROFESSIONNEL OFFERT EN PARTENARIAT
AUX GESTIONNAIRES ET AUX ORGANISATIONS

Les organisations changent, les carrières aussi...

Dans un environnement de travail de plus en plus complexe et en perpétuel changement, les carrières en gestion ne suivent plus la même logique de progression. En effet, les défis et les responsabilités de gestion s'accroissent, les attentes de performance augmentent et les facteurs de contingence organisationnelle se multiplient.

Dans ce contexte, s'interroger sur sa motivation, sa carrière et sur les moyens de lui donner une nouvelle perspective apparaît comme une démarche de plus en plus nécessaire. Comment y parvenir? En investissant dans un bilan de carrière.

Quand faire un bilan de carrière?

La décision de s'engager dans une démarche de bilan de carrière intervient habituellement dans l'une ou l'autre des situations professionnelles suivantes :

- Mettre à jour ou valider vos champs d'intérêt et votre choix de carrière;
- Développer vos compétences et faire évoluer votre carrière;
- Réorienter votre carrière sans perte d'emploi;
- Élaborer un plan de remplacement à la suite d'une perte d'emploi (transition de carrière).

Qu'est-ce qu'un bilan de carrière ?

Le bilan de carrière est un puissant outil de gestion de soi et de sa carrière. Il s'agit d'une démarche guidée et structurée de réflexion sur votre carrière et votre parcours professionnel.

Cette démarche vise à poser un diagnostic sur votre carrière de gestionnaire et à éclairer votre prise de décision selon différents scénarios de carrière ou différentes pistes d'évolution possibles.

La démarche s'appuie sur un certain nombre d'informations découlant d'exercices de réflexion, de résultats de tests psychométriques et d'entretiens avec le conseiller.

La démarche

La démarche relative à un bilan de carrière s'articule autour des 3 grandes étapes :

la phase d'accueil, où l'on précise les attentes, les objectifs, la démarche et le contrat psychologique.

la phase de réflexion et d'évaluation des acquis et des compétences à l'aide d'exercices de réflexion, de tests psychométriques et d'entretiens avec le conseiller.

la phase de rétroaction et de consolidation du bilan de carrière et du plan d'action.

BILAN DE CARRIÈRE

et si on faisait le point sur votre carrière?

Quelle est la durée de la démarche?

La durée moyenne d'un bilan de carrière varie de 8 à 10 semaines. Elle comprend de trois à quatre rencontres avec le spécialiste en gestion de la carrière. La démarche requiert en moyenne une trentaine d'heures de travail et de réflexion personnelle et une douzaine d'heures d'interactions avec le conseiller.

Le bilan de carrière : les avantages

Le bilan de carrière est une étape importante de réflexion sur vos acquis et vos intérêts pour un meilleur positionnement professionnel. Il vous permet de devenir un acteur engagé et proactif vis-à-vis votre carrière et votre développement professionnel.

Réalisée selon les règles de l'art, la démarche permet :

- d'évaluer ses compétences, ses motivations, ses valeurs et ses principaux centres d'intérêt professionnels;
- de déterminer son style d'apprentissage et d'interaction avec autrui;
- de valider les principaux axes d'un plan de carrière souhaité;
- de dresser un plan d'action structuré et réaliste pour atteindre ses objectifs de carrière.

Si vous souhaitez faire le point sur votre carrière, qui en est au 3^e tiers, et désirez échanger avec d'autres personnes qui partagent le même objectif, l'atelier de formation « Gestion de sa carrière au 3^e tiers » pourrait vous intéresser (voir le programme d'activités en gestion de soi).

Nos partenaires

Les membres de notre équipe de conseillers en gestion de la carrière sont des psychologues ou des conseillers en orientation dûment qualifiés et possédant une bonne connaissance du personnel d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux.

Les ressources professionnelles sont membres de leur ordre professionnel respectif et sont accréditées par l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux.

Les coûts

- Les coûts d'une démarche de bilan de carrière sont compétitifs et très avantageux pour les gestionnaires, membres de l'AGESSS.
- Le montant forfaitaire pour une démarche de bilan de carrière est de **2 500 \$** pour les membres et de **2 700 \$** pour les établissements (taxes en sus).
- Ce montant corporatif inclut les honoraires professionnels du conseiller en gestion de la carrière ainsi que les coûts des tests psychométriques et du matériel fourni au gestionnaire au début de la consultation.

Pour nous joindre

Pour toute information concernant notre offre de service en matière de bilan de carrière, les modalités de réalisation ou la référence d'une ressource professionnelle, veuillez communiquer avec le Service de formation et de développement des compétences en gestion :

Monique Dumais, M. Ps.
Conseillère en développement des ressources humaines
Tél. : 450-651-6000 poste 2055
Sans frais : 1-800-361-6526 poste 2055
Courriel : mdumais@agesss.qc.ca

Ahmed Benhadji, Ph. D.
Coordonnateur
Tél. : 450-651-6000 poste 2051
Sans frais : 1-800-361-6526 poste 2051
abenhadji@agesss.qc.ca